



FICHE D'INSCRIPTION MINEUR

GYM FORM' DETENTE Saison 2019-2020

Seuls les dossiers complets sont acceptés

Mail : gymformdetentesps@gmail.com



Première inscription

Renouvellement d'inscription

NOM :		DATE DE NAISSANCE :	
PRENOM :		TELEPHONE PORTABLE* :	
ADRESSE :			
ADRESSE :			
ADRESSE :			
MAIL* :	-----@-----		

* Votre mail et votre téléphone portable sont indispensables pour vous informer des éventuelles annulations de cours

ACTIVITE(S) CHOISIE(S) :

ZUMBA ENFANTS (CE2-CM1-CM2) ZUMBA ADO (6^e-5^e-4^e-3^e) CROSS TRAINING ADO (6^e-5^e-4^e-3^e)
Mardi 17h-17h45 Mardi 17h45-18h30 Jeudi 17h45-18h30

STEP RENFO ZUMBA ADULTE CARDIO ATTACK
Mardi 18h30-19h15 Mardi 19h15-20h15 Mardi 20h15-21h15 Jeudi 19h15-20h
Jeudi 18h30-19h15

COTISATION :

REDUCTION PASS REGION : -30€ sur la cotisation

ACTIVITES	COUT	CHOIX	MONTANT
Licence (individuelle et obligatoire)	30€	X	30€
1 activité	120€		
2 activités	140€		
3 activités	160€		
4 activités	180€		
TOTAL			
(Soit un coût de la séance entre 2€ et 4€)			
ASSURANCE (facultatif) Cf ci-après	1,90€		
	3,75€		
	5,50€		
REDUCTION PASS REGION N° de PASS REGION : _____			
MONTANT A REGLER			

Je règle en Chèque n° des chèques : _____
Règlement à l'ordre de Saint Pierre Sport Gymnastique / Règlement en 3 fois possible
 Espèces montant : _____ €
 Chèques Vacances ou Coupons Sport montant : _____ €

Merci d'adresser vos demandes de factures à l'adresse suivante : spsgym73@gmail.com
En précisant le nom/prénom du bénéficiaire et en rappelant le montant de la cotisation

ASSURANCE INDIVIDUELLE:

Afin d'être en conformité avec la loi, les présidents d'association se doivent d'informer leurs licenciés de la nécessité de souscrire une assurance individuelle accident. Le fait, pour le responsable d'une association sportive, de ne pas souscrire les garanties d'assurances dans les conditions prévues à l'article L. 321-1 du code du sport est puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7500€. Les associations doivent pouvoir fournir la preuve de l'information faite aux licenciés sur ces questions.

Les licenciés qui ne souscrivent pas d'assurance individuelle accident ne sont pas couverts. Rappelons que les adhérents peuvent refuser de contracter une telle assurance.

Je souscris pour mon enfant à l'option (cf tableau des garanties ci-après)

MINI (1,90€)

MIDI (3,75€)

MAXI (5,50€)

Et déclare avoir pris connaissance de l'extrait de la notice fournie

Je rajoute ce montant au règlement de la cotisation

Je refuse d'adhérer au contrat pour mon enfant mais j'atteste avoir été informé(e) et incité(e) par mon association à souscrire cette assurance complémentaire qui vient compléter mon régime obligatoire.

PIECES A FOURNIR:

2 photos d'identité

Règlement de la cotisation et/ou de l'assurance

Autorisation parentale

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Fitness Date : / /

Ou

Vous avez fourni un certificat médical pour votre enfant en 2017-2018 ou en 2018-2019 et attestez sur l'honneur avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé ci-après.

Date du dernier certificat : / /

Copie recto/verso de la carte PASS REGION pour les lycéens

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur

A _____ Le _____

Signature (représentant légal pour les mineurs)

AUTORISATION PARENTALE :

	PERE	MERE
NOM et PRENOM :		
ADRESSE		
N° de TELEPHONE :		

Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant _____ né le
__/__/__ à participer aux cours de Gym Form' Détente.

En inscrivant mon enfant j'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (appel des pompiers, anesthésie générale ...)

J'autorise mon enfant à rentrer seul

Personnes à prévenir en cas d'urgence

NOM et PRENOM :		
ADRESSE		
N° de TELEPHONE :		

Nous indiquer si votre enfant est sujet à des allergies ou des contres-indications médicales :

J'autorise / Je n'autorise pas la prise de vue et la publication d'images collectives de mon enfant sur différents supports (site internet du club...)

A _____ Le _____

Signature du représentant légal

QUESTIONNAIRE DE SANTE

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié les dispositions du code du sport relatives au certificat médical. Deux décrets, respectivement du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 sont venus compléter cette loi. **Cette nouvelle réglementation prévoit l'obligation d'un renouvellement du certificat médical uniquement tous les 3 ans.**

Pour les années intermédiaires et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical.

Le licencié devra pour cela répondre à un questionnaire de santé qui lui permettra de ne pas présenter de certificat médical.

Guide pour le renouvellement du Certificat Médical							
Saison	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Document à fournir	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical

MERCI DE REpondre AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON

OUI NON

Durant les 12 derniers mois :

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

À ce jour :

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Vous avez répondu OUI à au moins une des questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical.

Vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir.

REGLEMENT INTERIEUR

1. La commission GFD agit sous la responsabilité du bureau de l'association St Pierre Sport Gymnastique.
2. Les cours de la saison 2019-2020 commencent le jeudi 5 septembre et ont lieu toutes les semaines hors vacances scolaires.
3. Les membres de la commission GFD se réservent le droit :
 - de refuser les dossiers incomplets,
 - de limiter les inscriptions en fonction de la salle (superficie) et des activités,
 - d'effectuer des contrôles d'adhésion.
4. Les adhérents doivent être en possession de leur carte adhérent pour accéder aux cours
5. Les adhérents doivent avoir le matériel adéquat, à savoir baskets multisports propres, élastiques, tapis. Une serviette et une boisson sont recommandées.
6. Le club ne rembourse pas les cotisations en cas d'arrêt de participation aux cours sauf raisons médicales justifiées par certificat du médecin.
7. Il est demandé aux adhérents de veiller à respecter les règles de stationnement aux abords de la salle et notamment de ne pas s'arrêter même un court instant sur la place réservée aux personnes en situation de handicap, merci pour eux.
8. En cas de changements de programme en cours d'année indépendants de la volonté de l'association, la commission s'engage à rechercher des solutions visant à proposer des activités similaires à celles pour lesquelles les adhérents se sont inscrits. Dès lors aucune réclamation ne pourra être présentée pour obtenir un remboursement des cours pour lesquels une solution de remplacement a été trouvée.
9. Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'arrivée du professeur et leur entrée dans la salle de cours. Les parents doivent bien s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leurs enfants.

Tableau des garanties Accidents corporels



	MONTANT DES GARANTIES			MONTANT DES FRANCHISES
	FORMULE			
	Mini	Midi	Maxi	
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS				
DECES	13 000 € (1)	19 000 € (1)	39 000 € (1)	
Majoration du capital :				
- Si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (non séparé)		5 000 €		
- Par enfant à charge (dans la limite de 4 enfants)		5 000 €		
INVALIDITE PERMANENTE				Franchise relative de 5%
- Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation	25 000 € (1)	37 000 € (1)	77 000 € (1)	
INDEMNITE SUITE A COMA				
Versement d'une indemnité égale à	2% du capital décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines sans pouvoir toutefois dépasser le montant dudit capital décès			14 jours
INCAPACITE TEMPORAIRE	Néant	12 €	23 €	4 jours
REMBOURSEMENT DE SOINS				
(sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels)	200% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale			Néant
<u>Avec une sous-limite de :</u>				
- Frais hospitaliers	Selon montant légal			Néant
- Chambre particulière	30 € / jour, maxi 30 jours			Néant
- Prothèse dentaire, par dent (forfait)	250 € (2)	350 € (2)	500 € (2)	Néant
- Bris de lunettes ou lentilles (forfait)	250 € (2)	350 € (2)	500 € (2)	Néant
- Prothèse auditive, par appareil (forfait)		160 € (2)		
- Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles, etc.)		160 € (2)		
Frais de transport primaires (non pris en charge par la SS)	300 € porté à 3 000 € pour les transports par hélicoptère			Néant
FRAIS DE RECHERCHES ET DE SECOURS		2 500 €		
FRAIS DE REMISE A NIVEAU SCOLAIRE		1 600 €		15 jours d'arrêt
FRAIS DE REDOUBLEMENT DE L'ANNEE D'ETUDES		1 600 €		2 mois d'arrêt
FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE		1 600 €		35% d'IPP
- En cas de taux d'infirmité permanente > à 35%				

(1) Garantie maximum 1 525 000 € en cas de sinistre collectif

(2) Ce montant s'entend par « sinistre et par année d'assurance » par assuré